

LA MRC DE BÉCANCOUR ENTREPREND L'INVENTAIRE DE SON PATRIMOINE BÂTI

Bécancour, 8 juillet 2026 — La MRC de Bécancour amorce cet été une importante démarche visant à documenter et mettre en valeur le patrimoine bâti présent sur son territoire. Cette initiative s'inscrit dans les obligations prévues à la Loi sur le patrimoine culturel, qui demande aux MRC du Québec de réaliser un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant un intérêt patrimonial.

Au cours des semaines du **13 au 31 juillet 2026**, des professionnels de la firme **L'usine à histoire(s)**, mandatés par la MRC, effectueront des visites d'observation et de prise de photographies extérieures dans la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets. Ces relevés permettront de recueillir des informations sur les caractéristiques architecturales et historiques des bâtiments susceptibles de présenter une valeur patrimoniale.

À la suite de cette première phase d'inventaire, les visites se poursuivront dans les autres municipalités de la MRC de Bécancour au cours des prochains mois. Les dates prévues pour chacune d'elles seront communiquées prochainement afin de permettre la réalisation de cet inventaire à l'échelle de l'ensemble du territoire de la MRC.

L'inventaire du patrimoine bâti constitue avant tout un outil de connaissance. Il vise à mieux documenter les bâtiments qui témoignent de l'histoire, de l'identité et de l'évolution des communautés de la MRC de Bécancour. Cette démarche permettra également de constituer une base de données utile à la planification du territoire et à la mise en valeur du patrimoine régional.

La MRC souhaite rassurer la population quant à la portée de cette démarche. L'inventaire n'est pas une mesure de protection légale. Le fait qu'un immeuble soit répertorié à l'inventaire ne lui confère pas automatiquement un statut de protection patrimoniale. L'inventaire sert avant tout à identifier et à documenter les immeubles présentant un intérêt patrimonial afin de mieux connaître la richesse du territoire.

Les photographies seront prises principalement depuis la rue ou les chemins publics. Si un bâtiment est peu visible de la voie publique, les personnes mandatées pourraient s'en approcher afin de le documenter adéquatement. Elles seront clairement identifiées et pourront confirmer leur mandat en tout temps.

Le patrimoine bâti constitue un héritage commun qui contribue à l'identité et à l'attractivité du territoire. La collaboration des citoyens et des propriétaires est donc essentielle à la réussite du projet.

Au cours des prochaines semaines, la MRC diffusera davantage d'informations sur le déroulement de l'inventaire, ainsi que les résultats de la démarche. Suivez notre page [Facebook](#).

Pour en savoir plus, consultez la section dédiée sur le site Internet de la MRC de Bécancour ou communiquez avec l'équipe responsable du projet [Inventaire du patrimoine bâti | MRC de Bécancour](#)

– 30 –

Information et demande d'entrevue :

Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
i.rouette@mrcbecancour.qc.ca